



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE L'AIN

PAYS DE GEX AGGLOMÉRATION

Mercredi 1er décembre 2021

LES ARCHIVES GESSIENNES RÉORGANISÉES

Pays de Gex agglo et le Centre de Gestion ont réorganisé les archives gessiennes. Objectifs : rationaliser, préserver les pièces historiques et rendre plus accessibles les documents administratifs concernés.

Établissement public à caractère administratif, le Centre de gestion de l'Ain (CDG 01) est un organisme de gestion décentralisée des personnels de la fonction publique territoriale. Il agit pour le compte de 503 collectivités du département de l'Ain qui lui sont affiliées. Son domaine de compétence est la gestion du personnel et l'assistance en ressources humaines. Outre ses compétences obligatoires, le Centre de gestion de l'Ain a développé certaines missions facultatives en fonction des attentes des collectivités, dont l'archivage. Le service Archives du CDG 01 créé en 1994 est composé de 5 archivistes, il propose son expertise en matière de gestion des archives (éliminations réglementaires, classement, rédaction d'inventaire et conseils).

L'intervention à Pays de Gex Agglomération a débuté en 2019 avec une visite préalable permettant d'estimer à 639 mètres linéaires (ml) le volume d'archives à traiter. Pays de Gex agglo avait à coeur de réorganiser le système d'archivage, de trier, et ainsi de rendre plus lisible et accessible les pièces d'archives, qui constituent des ressources utiles sur l'histoire de tout le territoire gessien.

En fin d'année, l'ensemble des archives a été déménagé dans les locaux à Prévessin-Moëns où une salle de tri a été aménagée. La première phase de l'intervention a consisté en un récolement sommaire et des éliminations réglementaires (2019-2020) puis une deuxième phase était dédiée au classement (2020-2021). A l'issue de cette opération, 308,28 mètres d'archives dépourvues d'utilité administrative ont été éliminés de manière réglementaire. En novembre 2021, après plus de 220 jours d'intervention, les 161,66 ml d'archives à conservation définitive ont réintégré le local d'archivage définitif de Gex. Quant aux 105.85 mètres d'archives intermédiaires éliminables à terme, ils sont conservés dans les locaux de Prévessin-Moëns.

Au-delà d'une obligation légale, le président étant responsable de ses archives, cela facilite le travail de recherche des agents et des élus. Cette réorganisation permet aussi à la communauté d'agglomération de justifier de ses droits et de conserver dans de meilleures conditions les documents. Enfin, c'est fournir aux générations futures les éléments historiques de la construction administrative du pays de Gex.



Les locaux de l'agglomération du Pays de Gex une fois la mission terminée.
G.FREY (responsable CAPG), J.RUBIÓ et S.BERARD (archivistes du CDG01)

Vous souhaitez des informations, interviews, visuels ?

Merci de vous adresser au

Service Direction de la communication

communication@paysdegexagglo.fr